

# CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 13 mai 1985

La séance est ouverte à 11 heures.

● (1105)

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

### LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 62 DU RÈGLEMENT—  
LES FEMMES DU CANADA

**Mme Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam)** propose:

Que la Chambre, reconnaissant l'inégalité économique persistante dans laquelle se trouvent les femmes du Canada, exige que le gouvernement incorpore à son prochain budget les initiatives suivantes, soit

1. la réforme du régime fiscal au lieu de présenter d'autres compressions des dépenses publiques qui auront leurs effets les plus néfastes sur les femmes;
2. des programmes de création d'emplois et de formation à l'intention des femmes, et des ressources financières suffisantes pour permettre à la Commission canadienne des droits de la personne d'appliquer une législation sur un traitement égal pour un travail d'égale valeur et d'élaborer un mécanisme d'application efficace des programmes d'action positive;
3. la prestation d'un plus grand nombre de foyers et de services de transition à l'intention des femmes et des enfants victimes de la violence familiale; et
4. une augmentation des budgets afin d'assurer l'accès à des services de garderie de qualité, dans le but de répondre aux besoins urgents des parents et des enfants du Canada.

—Monsieur le Président, il est intéressant que nous présentions cette motion aujourd'hui car, par une heureuse coïncidence, c'est aussi le jour de la réunion générale annuelle du Comité canadien d'action sur le statut de la femme. D'ailleurs, nous autres du Nouveau parti démocratique, nous venons d'arriver de notre réunion avec les représentants du comité d'action.

Comme le savent les députés, il s'agit d'une organisation bénévole regroupant 370 groupes de femmes qui représentent plus de 3 millions de femmes canadiennes. Cette année, ce comité s'inquiète tout particulièrement de l'aggravation de l'inégalité économique dont sont victimes les femmes. En fait, les discussions de cette fin de semaine, bien qu'elles aient abordé de nombreux sujets, ont été centrées sur cette question. Les déléguées ont qualifié leur réunion de sommet économique des femmes canadiennes.

● (1110)

On aurait pu espérer, après les débats des chefs, l'été dernier, sur les questions féminines et surtout sur l'inégalité dont sont victimes les femmes, et à la suite de l'engagement qu'avait alors pris le parti progressiste conservateur, maintenant au gouvernement, de prendre des mesures énergiques pour supprimer l'inégalité économique dont sont victimes les femmes et, d'ailleurs, toutes les autres injustices dont les femmes continuent à être l'objet dans la société canadienne, voir les choses

bouger un peu plus qu'elles ne l'ont fait. Toutefois, le gouvernement peut encore se racheter avec le budget qu'il va présenter, et c'est d'ailleurs dans la perspective de ce budget que notre motion a été proposée.

Dans le domaine précis de l'inégalité économique, on peut se pencher sur la création d'emplois, la formation professionnelle et la sécurité d'emploi. Dans chacun de ces trois domaines, nous constatons que le gouvernement n'a pas respecté sa promesse d'accorder l'égalité aux femmes. Dans le domaine de la création d'emplois, par exemple, le gouvernement a prévu des dépenses de 2.2 milliards de dollars, mais seulement 5 p. 100 de ces dépenses visent à aider les femmes et, en fait, même ces dépenses seront consacrées à la fois aux femmes et aux jeunes. Seulement 125 millions de dollars d'un total de 2.2 milliards sont destinés aux femmes et aux jeunes.

Le programme d'emploi d'été des étudiants «Défi 85» ne contient aucune disposition d'action positive pour faire en sorte que la moitié environ des fonds affectés à ce programme servent à créer des emplois pour les étudiantes. Quand ma collègue, la députée de Vancouver-Est (M<sup>me</sup> Mitchell), a demandé à la ministre d'État chargée de la Jeunesse (M<sup>me</sup> Champagne) le 5 mars dernier pourquoi un plan d'action positive à l'égard des femmes n'était pas inclus dans le programme d'emploi d'été, la ministre a donné la réponse suivante:

... alors que nous préparions «Défi 85», (nous) savions qu'il n'était pas nécessaire d'imposer un quota, que les femmes, les jeunes femmes canadiennes, sauraient elles-mêmes voir à ce qui leur est dû et prendraient les moyens nécessaires pour obtenir leur bonne part des emplois d'été disponibles.

Cela revenait à dire que, d'après la ministre, et d'après le gouvernement aussi, j'imagine, puisque la ministre exprime le point de vue du gouvernement, il n'existait aucun obstacle à l'emploi des femmes ni dans le programme Défi 85 ni ailleurs, et que les femmes ont les mêmes chances que les hommes. J'aurais cru qu'après le débat des chefs de parti et les autres événements de l'année dernière, le gouvernement conservateur aurait su que les femmes n'ont pas de chances égales et qu'elles n'ont pas le même point de départ que les hommes, mais qu'elles sont au contraire bien défavorisées. Nous l'avons prouvé à maintes reprises. Si, comme l'a proposé la ministre, nous laissons la nature suivre son cours, aucun programme de création d'emplois ne fournira le même nombre d'emplois aux femmes qu'aux hommes. Autrement dit, il faut une action positive pour garantir qu'elles auront leur juste part des emplois créés dans le cadre des programmes gouvernementaux.

La création d'emplois est le deuxième volet de mon triptyque comprenant la création d'emplois, la formation et la sécurité d'emploi. De fait, le gouvernement a supprimé de façon très arbitraire le programme appelé «Les femmes dans les professions non traditionnelles». Le programme n'était peut-être pas très efficace, mais il encourageait quand même les femmes à apprendre des métiers non traditionnels en leur offrant des périodes d'apprentissage. Ce programme a été supprimé en décembre dernier. Y aura-t-il quoi que ce soit dans le budget